ANJOU LOIR & SARTHE communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

3a – Plan de zonage

CORZE
Nord

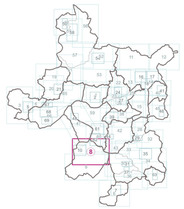

Planche n° 8 / 69
1:5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025

aura
agence d'urbanisme de la région angevine

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- Limite de zonage
- UA1 Secteur urbain central des polarités principales
- UA2 Secteur urbain central des autres communes
- UA4 Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale
- UB1 Secteur urbain périphérique des polarités principales
- UB2 Secteur urbain périphérique des autres communes
- UB3 Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification
- UB4 Hameau lié à un développement urbain récent
- UYa Secteur urbain destiné aux activités économiques de grandes ampleur
- UYb Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire
- UYc Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce
- UZ Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activités associé
- 1AUD Zone à urbaniser à vocation mixte, périphérique d'une centralité d'un bourg
- 1AUE Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs
- 1AUH Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 1AUY Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Secteur d'urbanisation future à moyen/long terme
- A Zone agricole générale
- AP Secteur agricole dédié à la préservation des paysages identitaires
- AR Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement
- AV1 Secteur agricole dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- AV2 Secteur agricole dédié aux terrains familiaux
- AY Secteur agricole lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées, de faible ampleur
- N Zone naturelle générale
- NH1 Secteur dédié aux résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- NH2 Secteur dédié aux habitations légères de loisirs sans fondation
- NL Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs
- NP Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable
- NT Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs
- NX Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration décembre 2030)
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi
- Linéaire commercial protégé
- Marge de recul le long des cours d'eau
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers
- Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)
- Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- Site et sol pollués
- Périmètre résiduel concerné par une ZAC
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)- zone rouge
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)- zone bleue
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
- Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)
- Zone humide protégée
- Zone de nappe peu profonde
- Zone inondable du ruisseau de la Grande Boire
- Mare et plan d'eau
- Boire
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique

Eléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

- Edifice remarquable
- Elément de petit patrimoine
- Mur et muret
- Ensemble bâti remarquable

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

- Arbre remarquable
- Haie, alignement d'arbres et talus
- Espace boisé classé
- Boisement
- Jardin et espace non-bâti
- Parc et jardin remarquable
- Espace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
CRZ01	Jardin public	Commune	CORZE	107
CRZ02	Voirie- aménagement d'un carrefour	Commune	CORZE	287
CRZ03	Voirie	CC ALS	CORZE	398
CRZ04	Cheminement	Commune	CORZE	474
CRZ06	Cheminement	Commune	CORZE	785
CRZ07	Cheminement	Commune	CORZE	1203
CRZ08	Cheminement	Commune	CORZE	1697
CRZ09	Cheminement	Commune	CORZE	2047

0 100 200 m

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés * 2024